

INFOS PRATIQUES

Social

- ✓ **Médecins** : 04 75 02 88 99 :
Drs ALOY, FAURE et LORMANT
- ✓ **Pharmacie** : Josselin BOULLY 04 75 02 50 65
- ✓ **Vétérinaire** : Bruno FRANÇOIS
les Babos 04 75 05 97 74
- ✓ **Soins infirmiers** :
Mmes FIORI et BORDY
04 75 02 36 36
- ✓ **Ostéopathe D.O.** :
Camille ROMAIN - 06 77 84 35 68
- ✓ **Cabinet paramédical** :
Agnès GOGNIAT - naturopathe - 06 86 98 28 28
Sonia BARRUYER - infirmière - 06 83 53 29 64
Angélique MOREAU - infirmière - 06 77 76 83 52
Valérie BROSSET - orthophoniste - 04 75 71 61 33
Laurie LIM - orthophoniste - 04 75 71 61 33
- ✓ **Sage-femme** : 04 75 05 98 64
Sylvie VANAQUER-GARAYT : Sur RDV
Angélique RIFFARD
- ✓ **ADMR** : 04 75 02 31 75
lundi mardi 8h30-12h, 13h30-17h
mercredi jeudi 8h30-12h - vendredi 13h30-17h
- ✓ **Assistants sociaux** : centre médico-social,
2 imp. Des jardins 26260 ST Donat 04 75 45 10 20
- ✓ **Crèche halte-garderie intercommunale** :
rue des écoles 04 75 05 11 19
- ✓ **Taxi** : taxidepeyrins@gmail.com
06 86 79 79 70 / 04 75 45 46 00 - M. CARLIN

Bâtiments

- ✓ **Salle polyvalente** : 04 75 02 91 64
- ✓ **Maison Vallier** : 04 75 05 96 34
- ✓ **Stade de foot** : 04 75 05 23 06
- ✓ **Ecole élémentaire** : 04 75 05 03 54
- ✓ **Ecole maternelle** : 04 75 05 96 33

Correspondants de presse

- ✓ **Dauphiné Libéré** 04 75 72 77 50
ldlredromans@ledauphine.com
- ✓ **L'Impartial** 04 75 72 72 20
redaction@limpartial.fr
- ✓ **Drôme Info Hebdo (Peuple Libre)**: 06 72 96 79 96
c.lehembre@drome-hebdo.com

Marché

le mercredi matin. 7h-13h

Numéros d'urgences

- ✓ **Gendarmerie** : 17 ou 04 75 02 03 92
- ✓ **Pompiers** : 18 ou 04 75 02 25 67
- ✓ **Samu** : 15
- ✓ **Commissariat** : 04 75 70 22 22
- ✓ **Urgences Médicales** : 04 75 05 75 06
- ✓ **Hôpital** : 04 75 05 75 05

Relais postal

Bar-tabac "Le Chalet" - Grande Rue
Ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi : 6h30-19h
Mercredi : 6h30-12h - Samedi : 7h30-12h

Déchetteries

- ✓ **Mours** : ZA rue du Vercors : 04 75 72 99 28
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi :
8h45-12h/14h-17h30 fermée le mardi
- ✓ **Romans** : ZI, Av. de la déportation : 04 75 05 93 74
Du lundi au samedi 8h45-12h et 14h/17h

EDF

0810 333 321

GDF

04 75 02 44 44

Syndicat Eaux de l'Herbasse (SIEH)

04 75 02 72 32 - Astreintes 06 72 91 58 86

Bibliothèque

Lundi, vendredi 15h30-18h • Mercredi 9h-12 h /
14h-16h

LE MOT DU MAIRE



Bien souvent nous entendons " le temps passe vite " je peux vous le confirmer car nous arrivons, après bientôt 6 ans, au bout du mandat que vous nous avez confié. Six années pendant lesquelles nous avons mis toute notre énergie au service de notre commune avec, malgré la baisse des dotations qui s'est fait sentir, la réalisation de projets, d'aménagements, et même plein d'idées que nous ne pourrons mettre en œuvre jusqu'à la fin du mandat. A titre personnel, élu en 2008, premier adjoint au maire, puis maire depuis 2014, j'ai décidé de ne pas me représenter aux prochaines élections de mars 2020. Le mandat d'élu municipal permet de découvrir un fonctionnement bien souvent inconnu, des règles de gestion parfois contraignantes, mais surtout un plaisir de rencontrer "ses administrés". C'est une belle aventure humaine, avec les agents municipaux que nous côtoyons chaque jour, les élus voisins avec lesquels nous travaillons régulièrement et l'ensemble des élus et services de la Communauté d'agglomération et de l'Etat. Vous trouverez dans ce bulletin de nombreuses informations sur les dossiers traités et ceux en cours, les dates des nombreuses manifestations organisées qui permettent à chacun de se retrouver.

Je vous invite également à consulter régulièrement notre site Peyrins.fr et vous y inscrire afin de recevoir nos lettres d'informations qui vous dévoileront l'avancée des différents projets de la commune.

Bernard Picot

SOMMAIRE

-  2 Infos pratiques
-  3 Le mot du Maire
-  4 Informations municipales
-  11 Vie associative
-  15 Histoire
-  18 Informations diverses

Responsable de la publication :
M. Bernard PICOT

Rédaction :
Commission Communication

Photos :
Cédric GUÉRIN, Jean-Michel BOUCHON

Impression :
Imprimerie Souquet à Romans



INTEMPÉRIES...

Nous ne pouvons laisser partir à l'impression ce bulletin sans évoquer le jeudi 14 novembre et ses conséquences pour notre village et ses habitants.

La neige, par sa densité exceptionnelle (sur une végétation encore en feuilles), a tout dévasté provoquant routes coupées par la chute d'un nombre considérable d'arbres et rupture de l'alimentation en électricité, du téléphone puis peu après celle de l'eau. Ces perturbations ont impacté une proportion importante de foyers Peyrinois.

Dès le jeudi soir, la mobilisation commençait pour dégager les routes. Le vendredi matin tous nos agents techniques étaient à pied d'œuvre et sont restés mobilisés le week-end afin de tronçonner les arbres tombés dans le village et assurer un minimum de sécurité. Des entreprises et des agriculteurs appelés en renfort ont travaillé sans relâche afin qu'aucune habitation ne reste inaccessible par les arbres cassés en essayant de prioriser les urgences, c'est la raison pour laquelle certains secteurs n'étaient accessibles que par un seul côté. Certains administrés se sont spontanément mobilisés en sortant tronçonneuses et autres outils.

Une coordination est en place avec l'ADMR et les infirmières libérales pour assurer la continuité des soins et ne pas laisser de personnes isolées. La solidarité entre voisins a également fonctionné, tout le monde s'efforçant de pallier à la situation.

Le courant ayant été rétabli dans le bas du village, le gymnase chauffé a été ouvert et les douches mises à disposition des sinistrés.

Quant aux agents administratifs, ils ont géré l'accueil de tous ceux qui nécessitaient de recharger leurs mobiles, faisant le lien avec Enedis, la plupart ne disposant plus d'aucun moyen de communication.

La situation a été très longue à se rétablir, de nombreux quartiers n'ont retrouvé l'usage de l'eau et de l'électricité qu'après une longue semaine. Nous savons à quel point les conséquences ont été importantes sur le quotidien

de nombre d'entre nous. Il faut remercier tous ceux qui spontanément ont aidé au déblaiement des arbres et adressé des messages de soutien, sans oublier les agents Enedis venus de diverses régions de France pour rétablir l'approvisionnement électrique.

Enfin, si le constat des dégâts a provoqué une réelle sidération, c'est plus l'attitude inqualifiable de certains qui a consterné beaucoup d'entre nous :

- insultes, menaces physiques à l'encontre des agents administratifs ;
- interventions de riverains auprès de professionnels, venus dégager les voies communales, sur la destination de leur mission, n'hésitant pas à ordonner d'intervenir sur le réseau départemental !
- un chef d'équipe d'Enedis déplorant que deux de ses agents aient été menacés et coursés par des riverains de leur lieu d'intervention, munis d'outils...
- vol du gasoil dans des groupes électrogènes privant à nouveau les usages de courant électrique pour de longues heures.

Nous arrêterons cette énumération sans citer les multiples reproches et insultes proférés à destination des élus...

Tout ceci est décevant et pose question sur le devenir des relations entre êtres humains qui nécessitent respect, bienveillance et tolérance.

Si les événements climatiques relèvent de la fatalité, espérons que notre humanité soit plus forte que cette fatalité.

Il ne faut pas croire que la situation est rétablie en totalité, car restent sur les côtés et dans les fossés, les arbres coupés, des branches qui, dans l'urgence, ont été mis de côté. Cela se fera peu à peu en liaison avec les propriétaires des arbres. Cet événement révèle l'insuffisance d'entretien des arbres, bois et forêts situés en bord de route et à proximité des lignes Enedis et Télécom, entretien qui incombe aux propriétaires.



INFORMATIONS MUNICIPALES

RÉALISATIONS DURANT LE MANDAT 2014/2020

Le patrimoine municipal :

Le projet d'extension de la maternelle en 2016 a permis de répondre à l'accroissement des besoins en nombre de places.

Des projets d'embellissements ont été menés en 2017 et 2018 au cœur du village en réalisant le ravalement des bâtiments de l'ancienne partie de la maternelle, du gymnase, des locaux techniques ainsi que la rénovation des façades de l'ancienne école primaire.

Le projet de rénovation de l'ancienne école Sainte Thérèse a débuté et permettra en 2020 de regrouper dans un lieu plus sécurisé l'école de musique, le centre de loisirs ainsi que les activités du relais d'assistantes maternelles.

D'autre part, durant 4 ans, la commune a également réalisé l'effort de mettre aux normes d'accessibilité l'ensemble des bâtiments communaux afin de pouvoir recevoir le public dans les meilleures conditions.

L'ensemble de ces projets, l'amélioration régulière de tous nos bâtiments et de notre voirie existante ont été réalisés dans un contexte budgétaire rendu difficile par la baisse des dotations de l'Etat, grâce à une gestion rigoureuse de nos charges de fonctionnement et par la recherche de toutes les subventions mobilisables.

A noter que, l'engagement de campagne de ne pas augmenter le taux d'imposition communal aura été tenu, tout en réduisant l'endettement de la commune, endettement qui sera passé de 760 000 euros en 2014 à 594 000 euros à fin 2019.

Cet endettement est à la vue des chiffres officiels de 2018, pour des communes comparables, de 247 euros par habitant pour Peyrins, de 609 euros en moyenne par habitant sur le département et 701 euros en moyenne nationale.

QUELQUES TRAVAUX QUI CHANGENT LE VILLAGE 2014-2019

Depuis 2014, la commission « voirie », aidée de Daniel Roure puis de Philippe Tardy, responsables des services techniques, a beaucoup travaillé afin d'aménager le centre du village tout en continuant la réfection des si nombreux chemins communaux peyrinois, qui totalisent plus de 100 km de voies à entretenir.

Avec l'aide de VRD (Valence Romans Déplacement), le stationnement dans le village a été repensé ; la place du Nord, la traversée du village ont été réaménagées ! Fin 2019, deux nouvelles rues vont être rénovées, la rue du puits, très ancienne ruelle qui entoure la motte castrale, et une portion de la « grand rue » dans le centre village où une piste cyclable sera tracée.

Pour être conforme aux règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, des trottoirs ont été créés, d'autres retravaillés. Des nouvelles places de stationnement leur sont désormais réservées : stade, cimetière, Saint Ange.

Un premier aménagement piétonnier le long de l'école permet de traverser en toute sécurité le village, du nord au sud à l'abri du trafic routier ; d'autres cheminements doux sont à l'étude, parmi lesquels certains nécessitent des

travaux (par exemple traversée de la Savasse pour relier le centre du village au sud du village).

Depuis le printemps 2019, la commission « voirie » travaille sur la création prochaine d'un parking co-voiturage à l'entrée sud de Peyrins qui permettra de désengorger la place du Nord, les parkings devant les commerces et devant le gymnase.

Autour de l'école, et à côté du jardin pour enfants, grâce à l'action des deux conseils municipaux jeunes (CMJ), un parc « ado » a vu le jour et une armoire « à troc » a été installée, destinée aux enfants qui peuvent déposer ou emprunter jouets et livres.

Peyrins a renoué avec son passé et son histoire, en redécouvrant sa motte castrale et ses ruines. Un premier travail a permis de défricher le terrain, de mettre en valeur le lieu et sa vue exceptionnelle ; des panneaux explicatifs ont été mis en place. Peu à peu le site sera aménagé pour le plaisir de tous.

Tous ces travaux, ainsi que le travail de toute l'équipe technique, ont permis à Peyrins d'évoluer et de se distinguer en recevant une distinction nationale « la 1ère fleur » !

ACHAT DE TERRAINS

Les élus se doivent de travailler pour l'instant présent, mais également de réfléchir à l'avenir et dans ce cadre-là, des opportunités voient le jour. C'est pourquoi, en relation avec la révision du PLU dont vous trouverez un article dans ce bulletin, la commune s'est portée acquéreur de parcelles dans le centre du village. Ceci dans le but de maîtriser le foncier et imposer ses vues dans la conception des projets.

Mon souhait est qu'avant la fin du mandat une réflexion poussée puisse faire ressortir les besoins et qu'un cahier des charges soit établi (installation de services, commerce, santé.....)

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) RÉVISÉ BIENTÔT DISPONIBLE

C'est en fin 2016 que le conseil municipal a décidé d'entamer la révision de ce document important pour le développement de la commune. La révision du PLU est devenue essentielle pour se conformer à la volonté de l'Etat de réduire la consommation des sols agricoles ou à vocation d'espace naturel. Depuis des décennies nous avons transformé des sols agricoles pour implanter des zones d'habitat, ou à vocation d'activités économiques. Toutes nos villes et villages sont cernés de zones pavillonnaires. Cet effort de réduction de la consommation d'espace doit s'accompagner d'un travail d'architecture permettant d'offrir à tous les habitants une qualité de vie préservant l'intimité à proximité des services que peut offrir la ville.

Enquête publique : Elle aura lieu du **lundi 9 décembre 2019** au **jeudi 9 janvier 2020**.

Durant cette période, les documents composant ce PLU seront à disposition en mairie (version papier) et sur notre site internet peyrins.fr. Vous pourrez les consulter et déposer vos remarques sur le registre d'enquête publique, pendant les heures d'ouverture du secrétariat, à savoir les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et les mardi et jeudi de 13h à 17h, ou par mail à l'adresse suivante : revisionplupeyrins2019@hotmail.com

Un ordinateur sera également à votre disposition en Mairie.

Vous trouverez dans le dossier :

- Le rapport de présentation du Plan local d'urbanisme (PLU) qui a pour vocation d'expliquer les choix contenus dans le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) et dans les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : il contient un diagnostic présentant les prévisions économiques, démographiques, environnementales ou relatives à l'équilibre social de l'habitat.
- Le PADD plan d'aménagement et de développement durable qui traduit spatialement les perspectives politiques à 10/15 ans. Celles-ci sont ensuite déclinées dans des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).
- Les plans des différentes zones.
- Le règlement écrit des zones.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences, en Mairie, pour recueillir vos remarques les :

Le Lundi 9 décembre de 8h30 à 12h30

Le samedi 21 décembre de 9h à 12h 00

Le vendredi 27 décembre de 8h30 à 12h 30

Le jeudi 9 janvier de 13h à 17h00



PARTICIPATION CITOYENNE

Vous avez dû constater l'apparition aux entrées du village un panneau "Voisins Vigilants". A la suite des réunions publiques organisées par la Brigade de Gendarmerie de Romans/Saint Donat, des administrés se sont portés volontaires pour être référents auprès de la gendarmerie. Toutefois, si d'autres administrés souhaitent devenir également référents ils doivent se faire connaître auprès du maire qui fera suivre au commandant de la brigade de gendarmerie.

Un conseil pour cette période où la nuit tombe très tôt. S'il paraît normal qu'il n'y ait pas de lumière dans les habitations à partir de 22h30 environ, ce n'est pas le cas vers 17h. Aussi les forces de l'ordre préconisent de laisser une lampe allumée afin de donner l'impression d'une présence.

DÉPART EN RETRAITE DANIEL ROURE

Le mois de mai 2019 a vu le départ à la retraite de Daniel Roure, responsable des services techniques de la commune de Peyrins.

La commune, son maire Bernard Picot et toute l'équipe municipale le remercient vivement pour tout le travail accompli durant ces nombreuses années ! Grâce à Daniel Roure et à son efficace équipe, Peyrins s'est embelli, a été récompensé par l'obtention de la première fleur pour le soin porté à sa végétation. C'est désormais un village plaisant à vivre, et à traverser aux dires des nombreux témoignages reçus de tous horizons !

Philippe Tardy, nouveau responsable des services techniques, a repris avec beaucoup d'enthousiasme, le poste laissé vacant par Daniel Roure. Philippe a rejoint l'équipe municipale qui, chaque jour, œuvre pour le bien-être de ses habitants. Nous lui souhaitons la bienvenue !



L'ÉCOLE GERMAINE CHESNEAU

En 2014, nous avons procédé à l'aménagement intérieur du bâtiment de l'école élémentaire (placards coulissants, étagères bibliothèques dans chaque salle de classe, locaux pour le rangement du matériel de sport et de musique) afin d'améliorer la vie dans les classes mais aussi l'entretien quotidien des locaux pour nos agents.

En 2016, l'école maternelle a bénéficié d'un agrandissement avec la construction d'une cinquième salle de classe, d'un bloc sanitaire et d'une salle de motricité.

Le nombre de classes demeure stable avec :

- 8 classes élémentaires et 1 classe ULIS
- 5 classes maternelles.

L'école de Peyrins accueille les enfants de la commune du Chalon, ainsi que les enfants de petite section et moyenne section de la commune de Geysans.



Les élèves bénéficient d'un intervenant sportif qualifié pour l'école élémentaire et d'un intervenant en musique pour l'élémentaire et la maternelle.

De nombreux projets élaborés par les enseignants enrichissent l'horizon des élèves ; pour en citer quelques uns :

- faire évoluer les enfants dans la pratique théâtrale (se mettre en scène mais aussi être spectateur) avec une intervenante spécialisée pour les élèves de maternelle,
- pratique du jardinage,
- projet danse et atelier de création,
- découverte de la région (grotte Chauvet, musée de Grenoble pour les CM1),
- voyage à Londres pour les CM2,
- et bien sûr la Découverte de la Drôme à Vélo.

Nous ne pouvons que nous féliciter du dynamisme et de l'énergie des enseignants riches d'idées pour élargir les compétences des élèves de notre école !

Après un long parcours sur un chemin tortueux et parsemé d'embûches PEYRINS'AMuSE a vu le jour.

Tout a commencé au mois de mars 2016 avec les trois réunions publiques organisées afin de recueillir les idées des Peyrinois sur l'évolution de leur village.

Des commissions qui ont suivi a émergé le souhait d'organiser une manifestation qui intègre Peyr'insolite et réunisse toutes les associations, les écoles maternelles et primaires, ainsi que les commerçants et artisans.

Au fil des réunions et des multiples échanges avec tous les partenaires, le projet prend forme et à l'automne 2018, la décision est prise : la fête du village, ce sera au mois de mai 2019.

Restait à trouver quelle structure allait porter cette manifestation et quel nom lui donner.

Consultés, les Peyrinois ont choisi le nom de PEYRINS'AMuSE et l'association du même nom a été créée au mois de février dernier.

L'équipe d'organisation et les associations participantes se sont mobilisées avec enthousiasme et le jour « J », le 3 mai



2019, la fête était prête.

La chaleur et le soleil manquaient à l'appel, le vent violent a certainement éteint quelques ardeurs, mais la bonne humeur et la convivialité ont emporté les nuages.

La fête a été belle et tous les participants attendent la prochaine édition avec impatience.

Rendez-vous donc le 15 mai 2020.



INFORMATIONS MUNICIPALES

TRI

C'est l'heure d'un premier bilan suite à la mise en service des nouveaux conteneurs pour la collecte des ordures ménagères intervenue en novembre 2018.

Sur notre commune, 16 sites ont été équipés dont 13 sont pourvus en tri sélectif, soit 7 sites de tri supplémentaires. Afin de compléter l'offre de service et répondre au mieux à vos besoins, 7 nouveaux conteneurs ordures ménagères ont depuis été installés sur 4 sites : 1 sur le site Condillac Sud et 6 sur 3 nouveaux emplacements (parking rue de Montalivet - allée Méditerranée - route des Etangs).

Outre une meilleure intégration paysagère, ces conteneurs vous permettent d'accéder au service 24h/24 en ayant accès à un service complet.

Néanmoins, plusieurs points de vigilance sont à relever. En effet, le bon fonctionnement des conteneurs semi-enterrés nécessite la mise en œuvre de plusieurs règles que nous vous rappelons ci-après :

- afin de pouvoir rentrer dans le tambour, les ordures ménagères résiduelles doivent être déposées dans des sacs fermés d'un volume maximum de 50 litres,

- la présence de sacs à proximité des conteneurs ne signifie pas forcément que les conteneurs sont pleins. Ils résultent de comportements inappropriés d'usagers,
- lorsqu'un point est composé de plusieurs conteneurs à ordures ménagères résiduelles et que l'un d'entre eux est plein, n'hésitez pas à tester les autres,
- les déchets recyclables (papiers/cartons, flacons plastiques/emballages métalliques/briques alimentaires, verre) sont à déposer en vrac dans les conteneurs de tri,
- les gros cartons sont à déposer en déchèterie,
- il est nécessaire de bien refermer le tambour après usage.

Il est rappelé que les dépôts sauvages (sacs, encombrants...) sont interdits par la loi et passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 3 000 €.

Le respect de ces règles est essentiel car il permettra à notre commune de veiller à la pérennité des conteneurs et d'œuvrer au respect de notre environnement.

Néanmoins, si vous constatez un quelconque dysfonctionnement, nous vous remercions de bien vouloir le signaler à la direction **Gestion des déchets de Valence Romans Agglo** au 04 75 81 30 30.

MÉMO TRI

**valence
Romans
AGGLO**

Pensez-y, pensez tri !

→ EN VRAC DANS LE CONTENEUR JAUNE



Bouteilles et flacons en plastique Briques alimentaires Emballages métalliques



→ EN VRAC DANS LE CONTENEUR BLEU



Papiers Cartons Journaux, magazines



→ EN VRAC DANS LE CONTENEUR VERT



Pots et bocaux en verre Bouteilles et flacons en verre



→ DANS LE COMPOSTEUR



Déchets de cuisine Déchets de jardin



→ EN SAC, DANS LA POUBELLE

Tous les autres déchets, notamment :

- pots, sacs et films plastiques,
- barquettes en polystyrène.



MÉMO TRI

**valence
Romans
AGGLO**

Pensez-y, pensez tri !

→ EN DÉCHÈTERIE

Tous les autres déchets qui ne vont pas à la poubelle ! (déchets spéciaux, dangereux, volumineux, lourds...). Ils seront alors dirigés vers des filières spécifiques de recyclage, de valorisation ou d'enfouissement.



Attention : les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieuses (DASRI) piquants, coupants ou tranchants (seringues, aiguilles, lames, cathéters...) doivent être apportés dans un point de collecte spécifique. Liste des points de collecte sur dastri.fr

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !

→ DANS LE CONTENEUR TEXTILES

- Vêtements
- Linge de maison
- Chaussures
- Maroquinerie

Usés ou juste démodés, déchirés ou troués, tous les articles peuvent être réutilisés ou recyclés, à conditions d'être propres et secs.



→ AUTOCOLLANT STOP-PUB

À coller sur la boîte aux lettres pour ne pas recevoir de publicité ! Disponible gratuitement à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.



→ RÉUTILISATION DES OBJETS ET MOBILIERS NON CASSÉS

À déposer dans les conteneurs réemploi présents dans certaines déchèteries ou à donner à son entourage ou à des associations.



Un doute ? Une question ? Contactez-nous !
valenceromansagglo.fr
Service gestion des déchets :
04 75 81 30 30

**valence
Romans
AGGLO**

DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES : DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre d'une part et leurs emplacements d'autre part⁽¹⁾. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Programme apicole européen permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

Modalités de déclaration de ruches 2019:

La déclaration de ruches 2019 est à réaliser du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019 en ligne sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

Le numéro d'apiculteur (NAPI) est demandé lors de la procédure. Les apiculteurs n'ayant pas de numéro d'apiculteur, ou l'ayant égaré, s'en verront attribuer un nouveau de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur de façon immédiate.

La déclaration de ruches consiste à renseigner :

- le nombre total de colonies d'abeilles possédées (toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei),
- pour une meilleure efficacité des actions sanitaires, les communes accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, si connues.

N.B. Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995*04 à compléter, signer et à envoyer au plus tard le 31 décembre 2019 à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Le Cerfa 13995*04 est disponible sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>) ou en mairie. Les déclarations de ruches sur Cerfa papier 13995*04 envoyées après le 31 décembre (cachet de la poste faisant foi) ne recevront aucun traitement. Le récépissé vous est immédiatement adressé par mél en cas de déclaration en ligne. Il vous est également adressé par mél si vous fournissez une adresse électronique sur le Cerfa papier. Si vous n'avez pas reçu votre récépissé, pensez d'abord à vérifier vos courriers indésirables ou spam, puis contactez l'assistance à la déclaration de ruches dans les plus brefs délais si cette vérification s'avère infructueuse (mél : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr ; tél : 01 49 55 82 22). Notez qu'en l'application des règles relatives à la protection des données personnelles, il n'est pas possible de rééditer un récépissé après un délai de deux mois.

Des informations complémentaires concernant la déclaration de ruches sont disponibles sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

⁽¹⁾ Article 33 de la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et article 11 de l'arrêté du 11 août 1980 relatif au dispositif sanitaire de lutte contre les maladies des abeilles.



DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{er} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



INFORMATIONS MUNICIPALES

LA VIE PEYRINOISE

Décembre 2019		
Dimanche 01	Loto des écoles	SOL (Société des Œuvres laïques)
Vendredi 06	Soirée pyjama	A livres ouverts Bibliothèque
Samedi 07	Téléthon	CLS (Comité Loisirs et Sports)
Dimanche 08	Matinée cochonnailles	FNACA
Samedi 14	Repas des aînés	Mairie
Samedi 14	Match volley	Peyrins volley ball
Samedi 21	Stage de dance country	Amigos country
Janvier 2020		
Samedi 04	Voeux du Maire (11h00)	
Dimanche 05	Loto foot	US Peyrins
Samedi 11		
Dimanche 12	Match volley	Peyrins volley ball
Dimanche 12	Théâtre	Club des Sans souci
Samedi 18		
Dimanche 19	Match volley	Peyrins volley ball
Samedi 25		
Dimanche 26	Match volley	Peyrins volley ball
Février		
Samedi 01		
Dimanche 02	Match volley	Peyrins volley ball
Vendredi 07	Carnaval	SOL
Samedi 08	Concert	Bouge tes notes
Dimanche 09	Matinée huîtres	Peyrins volley ball
Samedi 15	Match volley	Peyrins volley ball
Dimanche 16	Banquet	ACCA
Dimanche 16	Loto	Club des Sans souci
Vendredi 21	Conférence Climat / Biodiversité	Génération Futures
Samedi 22	Repas à St Ange	ACCA
Samedi 22	Stage de dance country	Amigos country
Lundi 24 au Vendredi 28	Stage Foot	US Peyrins
Mars		
Dimanche 08	Spectacle théâtral	ADMR
Dimanche 15	Elections municipales	1 ^{er} tour
Dimanche 15	Matinée paëlla	US Peyrins
Vendredi 20	Conférence psychoanalytique	A livres ouverts Bibliothèque
Samedi 21	Match volley	Peyrins volley ball
Dimanche 22	Peyrinnissime	SOL
Dimanche 22	Elections municipales	2 ^{ème} tour
Vendredi 27	Collecte de sang	Etablissement Français du Sang
Samedi 28	Match volley	Peyrins volley ball

Avril		
Vendredi 03	Soirée pyjama	A livres ouverts
Samedi 04		
Dimanche 05	Match volley	Peyrins volley ball
Samedi 11	Soirée dansante	US Peyrins
Samedi 18	Stage de dance country	Amigos country
Samedi 18		
Dimanche 19	Match volley	Peyrins volley ball
Lundi 20	Concours de coinche	Club des Sans souci
Mardi 21 au Vendredi 24	Stage Foot	US Peyrins
Samedi 25		
Dimanche 26	Match volley	Peyrins volley ball
Mai		
Vendredi 01	Tournoi des jeunes foot	US Peyrins
Samedi 02	60 ans de l'US Peyrins	US Peyrins
Vendredi 08	Cérémonie du souvenir	
Vendredi 08	Peyrins dans l'histoire	
Vendredi 15 au		
Dimanche 17	PEYRINS'AMuSE Printemps des cimetières	PEYRINS'AMuSE Peyrins dans l'histoire
Samedi 16	Marché aux fleurs	SOL
Samedi 23	Vide grenier	CLS
Juin		
Vendredi 12	Démonstration Judo	Judo Club Peyrins
Dimanche 14	Vide grenier	Le nid des cigognes (Assistants maternelles)
Dimanche 21	Repas à Saint Ange	Amis de Saint Ange
Vendredi 26	Pique-nique à Saint Ange	Club des Sans souci
Samedi 27	Stage de dance country	Amigos country
Dimanche 28	Repas à Saint Ange	Le nid des cigognes
Juillet		
Mercredi 01	Concours de pétanque	Club des Sans souci
Vendredi 03 au		
Dimanche 05	Beach volley	Peyrins volley ball
Dimanche 05	Repas à St Ange	ACCA
Samedi 18	Marché nocturne	CLS
Août		
Vendredi 21	Collecte de sang	Etablissement Français du Sang
Septembre		
Samedi 06	Joyeuse Savasse	CLS

VIE ASSOCIATIVE

LES 30 ANS DE L'AMICALE DES HABITANTS DE SAINT-ANGE

L'histoire a commencé en 1989. Frédéric Vetter, Gérard Dherbet et Victor D'Agostino avaient lancé l'idée de rassembler les Saint-Angeois autour d'un méchoui. Trente ans plus tard, Frédéric tient toujours les rênes de l'Amicale des Habitants de Saint-Ange. « *Jamais je n'aurais pensé que ce repas champêtre aurait tenu si longtemps.* » Il n'est pas tout seul, à ses côtés, Monique, son épouse ainsi que Stéphanie et Lionel Balduzzi forment une solide équipe, vaillante à la tâche et à la convivialité chaleureuse.

Il y a également tous ceux dont on voit les cheveux se dégarnir au fil des ans, des voisins toujours aussi fidèles et dynamiques pour mettre la main à la pâte, Aimé, Claudine, Jean-Noël... une liste loin d'être complète... N'oublions pas André, le chef d'orchestre pour les « culottes d'agneau » cuites à point !



Dans son tour d'horizon des remerciements lancés à la ronde, Fred incluait également les 130 convives du jour « anciens habitants ou nouveaux venus » ainsi que la joyeuse équipe des Geyssanais puisque le lieu est à cheval sur les deux communes. Pour cette édition 2019, il se disait très touché par leur fidélité et leur attachement à cette journée, et concluait « *par bonheur vous êtes tous là et ça me fait chaud au cœur.* » Une belle histoire d'amitié enracinée à ce joli hameau paisible, dominant les quatre coins de l'horizon et dans aucun doute, unique... au monde !

LE TÉLÉTHON, FIDÈLEMENT...

Depuis le temps qu'il dure et toujours vaillamment mené, le Téléthon est une incontournable institution locale à l'image de la grande manifestation vécue dans tout l'hexagone. A Peyrins, le Comité Loisirs et Sports le porte depuis des lustres ! D'autres associations viennent renforcer les rangs et contribuer à en faire une belle soirée pour petits et grands. Beaucoup de bénévoles donc donnent le meilleur pour cette cause généreuse. C'est aussi le traditionnel marché de Noël qui accueille des exposants très divers, on y trouvera peut-être les petits cadeaux originaux qui seront glissés sous le sapin.

Joselyne Savoye, présidente du CLS, annonce dès maintenant des animations diverses dont plusieurs ont déjà été très appréciées l'an passé, musique, chant, danse, sport....

Et encore, pas de Téléthon sans partage de convivialité, notamment autour du repas ! C'est un bon pot-au-feu fumant qui réjouira les assiettes et les papilles, accompagné d'un plateau pour compléter le repas. Toute la soirée sur place une buvette.



VIE ASSOCIATIVE

LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque a repris son rythme de croisière. Les accueils des classes primaires et maternelles sont de nouveau mis en place, avec animations et roulements de livres, ainsi que l'ouverture au public.

Avec la fermeture partielle de la médiathèque départementale et la difficulté de trouver les documents pour réaliser la soirée pyjamas, celle-ci est reportée au 10 Avril 2020.

Différentes animations sont prévues en début d'année prochaine et pour les réaliser l'association a besoin de moyens humains et financiers. Alors peyrinoises et peyrinois n'hésitez pas à rejoindre l'équipe.

Un projet d'équipement numérique de la bibliothèque est à l'étude en collaboration avec la municipalité.

La bibliothèque et l'association souhaitent à tous de bonnes fêtes de fin d'année.



AMIGOS COUNTRY

L'association Amigos'Country a débuté en septembre 2018.

Du tout débutant au plus chevronné, tout le monde vient pour s'amuser et danser. Petit club de 25 adhérents, nous formons un petit groupe de sympathisants à la danse en ligne ,et nous nous retrouvons tous les jeudi soir de 17h30 à 19h30 à la salle des fêtes de PEYRINS.

Bilan de cette première saison 2018/2019 assez positif, quelques départs et quelques nouveaux ce qui équilibre le nombre d'adhérents pour cette nouvelle saison 2019/2020.

Participation au TELETHON et à la fête du village :PEYRINS'AMUSE. Cette année en mai 2020 le dimanche sera sur le thème Western, avec balades en calèche , repas « cowboys » suivi d'un concert avec orchestre et bal country animé par Amigos'Country. Pierrette l'animatrice et ses amis feront quelques initiations durant l'après-midi.

Ces séances country ont pour but de faire découvrir et aimer la danse country aux débutants puis pour les plus confirmés l'apprentissage des nouvelles chorégraphies sorties au pot commun Rhône-Alpes-Auvergne pour celles et ceux qui veulent aller danser dans les bals de la région.



VIE ASSOCIATIVE

QUELQUES PROCHAINES MANIFESTATIONS DU CLUB DE L'US PEYRINS

- Vente Calendrier du Club : décembre 2019.
- Stage de Noël la première semaine des vacances scolaires de décembre au Gymnase de Peyrins.
- Loto du Club au Gymnase de Peyrins le dimanche 5 Janvier 2020.
- Tournoi Futsal U7 U9 au Gymnase de Peyrins le week-end du 11/12 janvier 2020.
- Tournoi Futsal U11 U13 au Gymnase de Peyrins le week-end du 18/19 janvier 2020.
- Matinée Paella devant la Mairie le 15 mars 2020.
- Soirée du Club dans la Salle des fêtes de Peyrins : le 11 avril 2020.
- Tournoi du 1^{er} mai au Stade Abbé Liotard de Peyrins : le 1^{er} mai 2020.
- 60 ans du Club devant la Mairie de Peyrins le matin et au Stade Abbé Liotard de Peyrins l'après-midi : le 2 mai 2020.

Une quarantaine de Sponsors que nous remercions encore et encore pour leur soutien et leur dévouement au sein du Club tout au long de l'année sportive.

Plus de 150 licences encore cette année avec de bons résultats :

Pour notre équipe première Séniors qui caracole en tête de leur championnat et qui jouera la montée lors de la seconde phase qui débute fin janvier.

Pour nos Vétérans qui enchaînent les victoires et devraient rejoindre la poule Élite en seconde phase.

Ainsi que pour notre école de foot qui enchaîne les résultats positifs et surtout produit du beau jeu pour le bonheur des parents présents aux plateaux et des éducateurs du Club.

Nos coordonnées sont :

Président du club : Kévin VALOUR, au 06.50.30.73.38.

Service civique du club : Nicolas GRAND au 06.87.90.27.14.

Correspondant jeunes et séniors : Rodolphe BERMEJO au 06.86.70.40.14.

Son siège social se situe à la Mairie, Place du Champ de Mars, 26380 PEYRINS.



VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE DE ROMANS ET SES ENVIRONS



En 2020, nous aurons comme chaque année à Peyrins trois collectes. Celles-ci se tiendront à la salle des fêtes les vendredi 27 mars, vendredi 21 août et le jeudi 29 octobre de 16h à 19h.

Nous attendons de nombreux donateurs ainsi que des nouveaux bien entendu à chaque collecte, car le Don de Sang est très important. Avec un don, trois personnes peuvent être soignées car la poche peut se fractionner en trois : le sang, le plasma et les plaquettes. Un jour peut-être aurons-nous également besoin de produits sanguins. Nous avons besoin de tous les groupes sanguins, car il faut que nous ayons des stocks de poches toujours disponibles, et en nombre suffisant. Onze jours d'avance sont nécessaires et parfois certains groupes n'ont que 8 jours de stock.

Je vous joins une photo prise au dernier FORUM de Peyrins avec Madame Tisserand de Peyrins qui s'occupe des collectes à Peyrins. Également Madame Hector de Mours, membre de notre amicale venue nous aider à notre stand.

Nous remercions Monsieur Galland pour la mise des panneaux à chaque collecte. Une pensée également pour Monsieur Aimé Barneron, qui nous aide encore de temps en temps.

Bernard JARNIAS
Président des donateurs de sang de Romans



LA CANICULE

« Il n'est personne qui ne parle à tous coups des jours caniculaires, et ce pour la grande chaleur qui est durant ce temps, et toutefois tous ne savent pas la raison pourquoi ils sont ainsi nommés. »

Ce texte a été écrit par Pierre Messie dans Les Diverses Leçons de Pierre Messie, publié à Lyon en 1526.

L'auteur, Pero Mehía (1497-1551), est un humaniste, poète et historien espagnol. Son livre est un véritable "best-seller" du XVIe siècle. Il comporte un chapitre entier sur "La cause des jours caniculaires, et pourquoi ils sont ainsi nommés, avec plusieurs choses notables à ce propos".

Il fait une synthèse de tout ce qui se savait depuis l'Antiquité sur l'origine du mot du diminutif latin canicula ("petite chienne"), utilisé pour désigner l'étoile la plus brillante de la constellation du Grand Chien. Parce qu'elle se lève et se couche, du 24 juillet au 24 août, en même temps que le soleil, l'étoile a été considérée comme la cause des périodes de grandes chaleurs, traditionnellement fêtées dans l'Égypte et dans la Rome antiques.

Extrait d'un article écrit par Stefan LEMNY, Département Philosophie, Histoire, Sciences de l'homme, BnF (Pour lire l'article en entier, se connecter au site Gallica)

La galaxie naine du Grand Chien est une galaxie située dans la constellation du Grand Chien. À l'heure actuelle, il s'agit de la galaxie connue la plus proche de la voie lactée. Sirius est l'étoile principale de cette constellation.

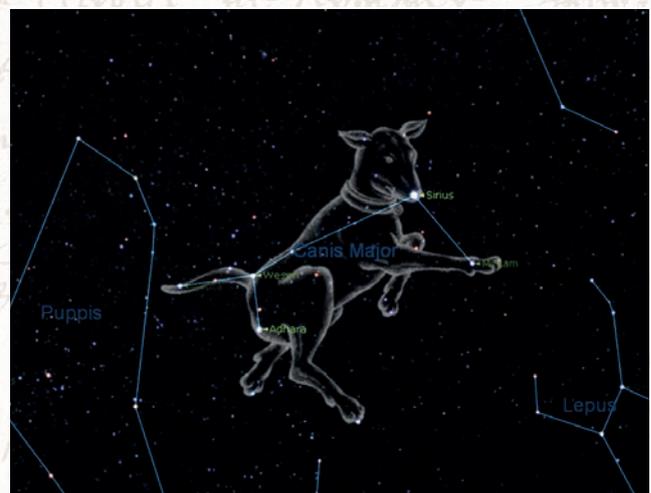
Sirius est l'étoile la plus brillante du ciel après le soleil. Elle est située à 8,6 années-lumière. D'un diamètre deux fois supérieur au soleil, l'astre, très chaud, brille vingt-deux fois plus que lui. (<https://www.semconstellation.fr/grand-chien-constellation/astronomeamateur.ca>)

Béatrice Brunel

★ Les étoiles

- ★ **Mirzam**, distante de 500 années-lumière est une supergéante bleue de type spectral B1. Magnitude apparente : 1,98; magnitude absolue : -3,95, soit 3000 fois l'éclat du Soleil.
- ★ **Wezen** est un monstre 50 000 fois plus lumineux que le Soleil. Cette supergéante, d'une magnitude apparente de 1,83 et absolue de -6,87, est éloignée de 2000 années-lumière.
- ★ **Aludra** est une étoile de magnitude apparente 2,45. Sa magnitude absolue de -7,51 en fait une étoile extraordinairement lumineuse, brillante comme cent-mille soleils. Elle se situe à 3000 années-lumière.
- ★ **Omicron-2**, également située à 3000 années-lumière, fournit un autre exemple d'étoile intrinsèquement très brillante. Avec une magnitude absolue de -6,46, elle a l'éclat de 30 000 soleils. Sa magnitude apparente est de 3,02.

Mais la vedette du Grand Chien reste Sirius...



PETITE HISTOIRE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

par Antoinette Vossier et Béatrice Brunel

En 1831, sous Louis Philippe, roi des français, une nouvelle loi sur l'organisation municipale accorde aux plus imposés des petites communes, le droit d'élire le conseil municipal. Mais dans les petites villes, le maire et son conseil restent nommés par le préfet et dans les grandes villes par le roi lui-même.

Vu le nombre d'habitants de la commune de Peyrins, le nombre de conseillers est fixé à vingt-et-un. La commune devra être divisée en sections, le préfet en propose trois mais le conseil municipal en veut quatre : la section de Peyrins au midi avec 49 électeurs, la section de Peyrins nord, qui comprend Saint-Ange avec 48 électeurs, celle de Génissieux avec 62 électeurs et celle de Mours avec 44 électeurs ». (La commune de Peyrins compte les villages ou paroisses de Génissieux, Mours et Saint-Ange). Ces électeurs payent au moins 200 francs d'impôts. La première section tirée au sort élira six conseillers et les autres cinq chacune.

En 1843, le maire est Victor Barruyer. Les tensions entre les habitants des sections sont de plus en plus vives.

La demande de Génissieux d'être érigé en commune a été refusée. Des changements ont lieu dans les opérations des élections à la demande de certains habitants. Deux conseillers de Saint-Ange représentent cette section rattachée à une partie du village de Peyrins, ce sont messieurs Prohet et Lambert.

Mais aux élections municipales du mois d'août, ceux-ci ne sont pas réélus. La section de Saint-Ange est représentée par messieurs Sarailon et Lombard qui habitent près du village de Peyrins. Cela ne fait pas l'unanimité à Saint-Ange où les chemins sont escarpés, monteux, et où il y a une église à entretenir.

Le 15 décembre, les nouveaux élus prêtent serment à la maison commune devant le nouveau maire Jean Antoine Maurice Perriolat de Génissieux. Messieurs Pain, Sarraillon, Ferrier, Moulin, Viennois, Perrier, Charrin, Guichard, Lombard, Blanc et Ferlay, forment la majorité du conseil municipal de Peyrins. Certains élus veulent que le maire habite Peyrins le chef lieu, et regrettent que le gouvernement se soit laissé influencer par des étrangers pour le choix du maire de la commune qui est nommé et non élu par le conseil municipal.

Depuis 1848, la France est une République présidée par Napoléon III.

En 1852, le préfet nomme les maires des villes de moins de 3000 habitants. Ferlay, préfet de la Drôme, est le frère du notaire de Peyrins.

Lors des élections municipales qui ont lieu en juillet, monsieur Ferlay, notaire de Peyrins, donne son point de vue à son frère. Il lui conseille fortement de conserver monsieur Barruyer pour maire, Jean Antoine Maurice Perriolat comme premier adjoint et Joseph Blanc comme deuxième adjoint.

En juillet 1855, les élections municipales sont maintenues par section. Peyrins-midi vote pour élire six conseillers car c'est la section la plus étendue, les autres sections votent pour élire cinq conseillers. Monsieur Barruyer reste maire, monsieur Blum adjoint, messieurs Claude Perrier, Pain fils de Gaste, Ferlay notaire, Pierre Viennois marchand sont élus pour la section de Peyrins midi; messieurs Monteil, Perriolat Etienne, Belle Hugues, Perriolat Joseph et Perriolat Jean Pierre sont élus pour la section de Mours, pour celle de Génissieux sont élus Perriolat Jean Antoine nommé adjoint, Chosson Hyppolite, Brichet fils, Genthon Joseph, Monteil ex-notaire. « Ils ont tous une bonne opinion » peut-on lire dans le procès verbal d'installation. Dans la section de Saint-Ange, sont élus Chanas Joseph, Lambert Pierre, Ferrier Paul Adolphe, Prohet Pierre fils, Champ Jean ; eux, « ils ont une opinion douteuse » !

«Les élections municipales de Peyrins ont été régulièrement faites, sans l'influence d'aucun parti, si ce n'est celui de l'ordre, et tous les membres élus conseillers municipaux sont connus pour être dévoués au gouvernement de l'empereur et aux administrations, exceptés les membres élus dans la section de Saint-Ange qui seraient socialistes et hostiles au gouvernement et aux administrations».

Mais des électeurs pensent qu'il y a eu des fraudes. «Leur réclamation est exacte, cette élection s'est bien faite d'une manière indigne, il y a eu corruption la plus complète. Plusieurs membres, qui ont été élus, payaient du vin aux électeurs à table ouverte dans un café. Ils ont dépensé, d'après les renseignements qui m'ont été donnés, plus de 50 francs. Ils étaient plusieurs pour diriger les électeurs dans ce café. Lorsque le moment de voter

arrivait, d'autres les accompagnaient jusque dans la salle de l'élection, il avait lieu de craindre qu'ils fissent voir les bulletins qu'on leur avait distribués, ils calomniaient l'administration de toutes les manières. Cette élection a été faite en opposition à l'administration et au gouvernement ! La preuve, c'est que plusieurs de ceux qu'on a élu ont toujours voté contre le gouvernement » écrit le maire au préfet.

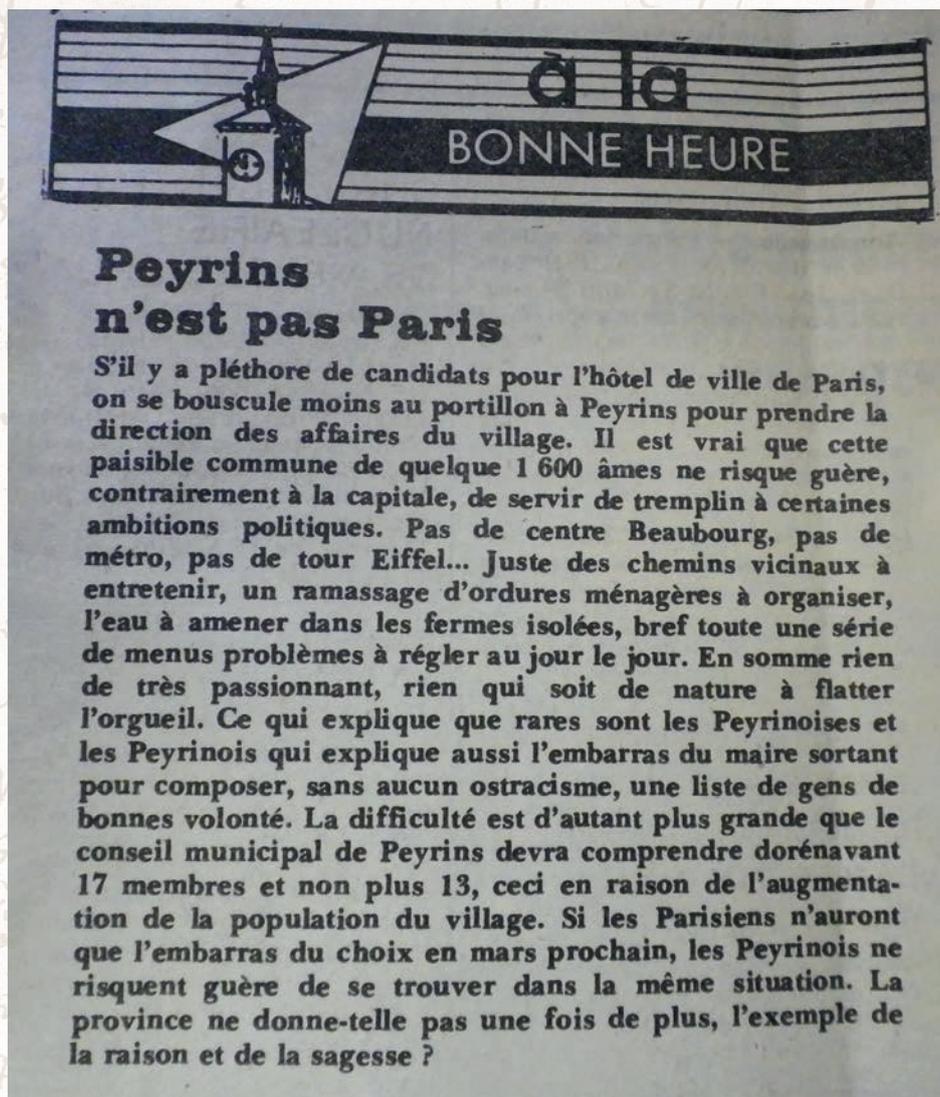
Le 20 septembre, les élections de la section nord, dont Saint-Ange, sont annulées.

Les élections sont houleuses jusqu'en 1873, date à laquelle Génissieux est érigé en commune et en 1880 où Mours quitte Peyrins.

Au conseil municipal du 28 août 1984, huit conseillers votent pour la suppression du bureau de vote qui se tient dans l'école de Saint-Ange, deux s'abstiennent.

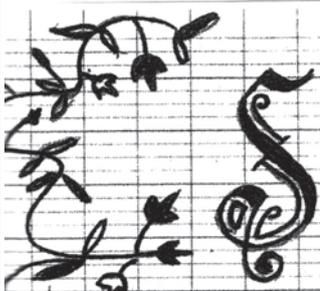
Parmi les six conseillers qui votent contre, tiennent-ils le bureau de vote en jouant aux cartes, cassant la croûte en attendant la soixantaine d'électeurs ?

Les bureaux de vote de la mairie de Peyrins et de l'école de Saint-Ange sont dorénavant transférés au gymnase plus accessible.



POÈME DE MONSIEUR PIERRE BONHOMME

15

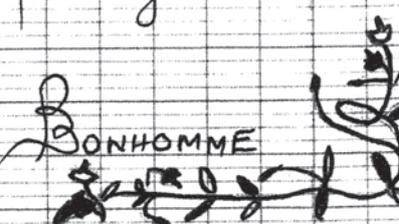


AISONS

S'automne c'est le temps des merveilleux décors
Avec des tons d'argent des rouges et des ors.
Ses arbres se dépouillent et déjà la froidure,
Annonce pour de longs mois une triste nature.
C'est alors que l'hiver dans toute sa rigueur,
Nous plonge dans la nuit et nous glace le cœur.
Sa beauté illusoire de son grand manteau blanc,
C'est le linceul des vieux et la joie des enfants.
Mais après le trépas, bonne la délivrance,
Car déjà le printemps apporte l'espérance,
De la vie qui revient au fil de chaque jour,
Par le chant des oiseaux et les tendres amours.
L'été resplendissant sous un soleil de feu,
Fait épanouir la fleur les rires et les jeux.
Mais le temps qui s'enfuit diminue son ardeur,
Et nous rapproche encore de ce qui change et meurt !

ANNABA
LE 8.11.75

BONHOMME



INFORMATIONS DIVERSES

ETAT-CIVIL du 3 avril au 14 novembre 2019

✓ **NAISSANCES**

Lola MARION
Anna MATHERON
Mélissane REYNIER
Wassim ARAB
Kaylian BERAUD CHOVEL
Joy SCHATTEN
Camille COUY ROCHE
Enzo VENDRASCO
Ethan BLAIN
Soann LEGUET
Arthur LACAILLE
Lyana BOGIRAUD DELHORBE
Charly CARBONNEL
Nina BLANCO TALLET
Sacha RAILLERE
Luna VINCENT
Khaïs FRADIER
Catelyne DUCHENE
Louen MOUZ
Giulia BILLON



✓ **MARIAGES**

Peggy TISON et Frédéric LAMBERT
Virginia SOLANO GUILLERMO et Franck BUFFIERE
Tiffany ROUSSEAU et Samuel BOYER
Kim ALLEMAND et Matthieu GARCIA
Laurence SAGNE et Vicente LOPEZ Y MOLINA
Adeline GUIFFRAY et David REYNIER
Céline PETITPAS et Bernard BRUYAT
Marina SANDRA et Thomas DANDRE
Claire de MERINDOL et Frédéric COQUATRIX
Sarah DESGRANGES et Geoffrey MACAIRE
Soizic LE NY et Kévin GIUGA
Maud LAYEUX et Jean-Marc EYNARD

✓ **DÉCÈS**

Christian GLASSON
Christian BARRUYER
Moïse VICAT
Simone BURAI
Simone LE GOUARIQUIER
Alain BARGINET
Marie-Claire ANTONIOTTI
Ginette DURET
Marinette SILVESTRE
Viviane MEROTTO
Marcel ALLEMAND



PHOTOS D'HIER

Il y a quelques années... Peyrins



1950 - Vendanges chez MM. Chosson et Brunel



1957 - Cueillette de la lavande chez M. Lafougère



1953 - Labour de défonçage chez M. Lambert

1965 - Binage des maïs avec une binette installée sous le tracteur



1956 - Arrachage des pommes de terre chez M. Lambert



HORAIRES MAIRIE

Lundi - Mercredi - Vendredi 8h30-12h30

Mardi - Jeudi 13h-17h

Samedi 9h-12h

Tél. 04 75 02 74 11 - Fax 04 75 05 98 61